

**INTERREGION CLASSIQUE ET SPRINT
23 & 24 JANVIER 2021
A VIVONNE**

**Prévention COVID-19 : dernières mises à jour sur le site internet
www.vivonne.canoe86.org**

Le club de Vivonne est heureux de vous inviter au sélectif interrégion classique et sprint qui se déroulera les 23 et 24 janvier 2021.

ORGANISATION :

- **R1 : Laurent Urvois**
- **Juge Arbitre : Patrick Bechtold**
- **Responsable Informatique : Sylvain Lusseault**

PARCOURS : voir plans en annexes

Parcours classique : Embarquement au lieu-dit «Gué de l'île», puis faire 1km suivi d'un débarquement pour arriver au barrage du «bas recloux».

Départ : en aval du barrage du «bas recloux».

Arrivée : en aval du déversoir de Vivonne. Débarquement au ponton.

Parcours sprint : En Amont de Vivonne, départ au début du «bassin du haut» et arrivée à la peupleraie. Navette à pieds le long du parcours en rive gauche.

Remarque : les parcours peuvent être modifiés en fonction du niveau d'eau.

ACCESSIBILITE :

- De minime à vétéran.
- **Licences Compétition 2021 en règle sur le site fédéral** (Pagaie couleur et certificat médical).
- Niveau «Pagaie verte EV» minimum (à jour sur le site fédéral).

PROGRAMME PREVISIONNEL :

Les horaires sont modulables selon le nombre d'inscrits.

Samedi 23 janvier : Classique

- 9h00 à 12h00 : Entraînement libre sous la responsabilité des clubs.
- 10h00 à 12h00 : Confirmation et remise des dossards : Club de Vivonne (un responsable par club).
- 13h00 : Premier départ (toutes les 30 secondes)
- Remise des prix en fonction du protocole sanitaire. Pas de podium.

Dimanche 24 janvier : Sprint

- 8h – 9h30 : Entraînement libre sous la responsabilité des clubs.
- 9h30 – 12h30 : première manche
- 13h00 – 16h00 : deuxième manche
- Remise des résultats et lots au fur et à mesure de l'arrivée des catégories, en fonction du protocole sanitaire. Pas de podium.

Ordre de départ des catégories en fonction du règlement.

REGLEMENT / SECURITE :

- Entraînement libre : code du sport et l'annexe 8 « sécurité » du règlement intérieur fédéral
Durant la course : règlement FFCK descente
- Contrôle des bateaux au débarquement par tirage au sort.
- Sécurité nautique mise en place par l'organisation durant la course uniquement.

INSCRIPTIONS :

En ligne uniquement :

- Sur le site de la FFCK dans la rubrique descente. Ouverture en début d'année 2021.
- Chèque de caution dossard libellé à l'ordre « CK Vivonne » (20 € par personne ou 100 € pour le forfait club à partir de 5 compétiteurs).
- **Aucune inscription sur place.**

RENSEIGNEMENTS : Laurent Urvois : urvois.l@gmail.com 06.84.20.71.43
Club de Vivonne : les.pagayous.vivonne@gmail.com 06.81.94.87.05

HEBERGEMENTS :

Hôtels :

Le Saint Georges : 12 Grand Rue, 86370 VIVONNE – Tel : 05 49 89 01 89

Best Western Le Bois De La Marche : 1 all Cerfs, 86240 FONTAINE LE COMTE - Tél : 05.49.53.10.10

Hôtel Ibis : 175 av 8 Mai 1945, 86000 POITIERS - Tél : 05 49 53 13 13

Campanile : 228 av 8 Mai 1945, Lieu Dit Petite Vacherie, 86000 POITIERS –
Tél : 05 49 37 26 51

Hôtel Kyriad : 182 av 8 Mai 1945, 86000 POITIERS - Tél : 05 49 55 99 02

Gites, Mobil-Home :

Gîtes de la Prairie de la Bourgeoisie : Prairie de la Bourgeoisie, 86240 Iteuil.

Renseignement/Information : Mme Fabienne LAFRECHOUX - Tél. : 05 49 89 02 89
Email: f.lafrechoux@valleesduclain.fr

Mobil-homes du Camping de Vauchiron : Chemin de la Plage, 86600 Lusignan

Renseignement/Information : Mairie de Lusignan - Tél. : 05 49 43 31 48 – Email : mairie@lusignan.fr.

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19 (Actualisation en fonction des directives applicables) :

Mesures de distanciation physique :

Conforme aux directives FFCK. Espacement des places de parkings dédiées aux clubs. Respect de la distanciation physique > 1m lors des déplacements avec port du masque obligatoire pour tous sur le site. Pour les compétiteurs, port du masque jusqu'au point d'embarquement. Pas de regroupement de plus de 6 personnes autour de la rivière et sur le site de la compétition. Respecter la règle de l'espace interpersonnel de 2m². Le public doit s'étaler sur la longueur du parcours et sur la zone d'arrivée afin d'éviter les regroupements.

Ceci tout en assurant une auto-surveillance de sécurité conforme aux pratiques habituelles de notre sport.

Remise du règlement de course, des dossards par club (remise d'une poche au représentant du club). Directives, règlement de course, heures de départ et particularités communiqués via un groupe Whatsapp dédié aux compétiteurs.

Briefing à chaque départ de course par sonorisation pour donner les directives à distance afin d'éviter tout rassemblement.

Remise des résultats individuels sans podium.

Mesures de prévention et d'hygiène :

Mise à disposition de distributeurs de solution hydroalcoolique (Entrée sur site - Point de confirmation - Zones départ navette - zone débarquement - Point de gestion de course – Point de remise des poches de dossards). Les clubs ont la responsabilité du port du masque et de l'application de gel hydroalcoolique pendant les navettes.

Demande faite à chaque club d'être autonome en masques et en solution hydroalcoolique pour la manifestation.

Port du masque :

Obligatoire pour tous sur le site en dehors du temps de pratique de l'activité canoë kayak.

Hygiène des lieux :

Utilisation des WC publics sur le parc de Vounant et compléments par toilettes sèches ou chimiques sur le parking des peupliers.

Autres mesures :

Demande faite aux clubs participants pour venir équipés du matériel nécessaire pour leurs licenciés.
Désinfection par pulvérisation (produit désinfectant conforme) du matériel si plusieurs utilisateurs (embarcation et pagaie) en cas de prêt de matériel.